

ARRÊTÉ DU MAIRE

Travaux sur réseau d'eau potable à la suite d'une vanne cassée  
Rue de la Câblerie

EXTRAIT DU REGISTRE  
Le Maire de la commune de DANJOUTIN

VU

La loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

Le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 et L 2215-1

Le code de la route et notamment les articles R.411-8 ; R.411-25 ; R.411-26 ; R.411-28 et R.413-1

L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété

L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 4e partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié

L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 8e partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992

Le règlement municipal de voirie

CONSIDERANT



Les travaux de réparation d'une vanne cassée sur un réseau d'eau potable, rue de la Câblerie à Danjoutin, par STPI SAS, rue des Mineurs, BP 21, 70250 RONCHAMP.

ARRÊTE

**Article 1**

Le stationnement sera interdit à tous véhicules à la hauteur des travaux et la vitesse sera limitée à 30 km/h. Empiètement demi-chaussée. Circulation alternée par panneaux.

## Article 2

La signalisation sera installée par les services chargés des travaux en conformité avec les prescriptions de l'instruction générale sur la signalisation routière.

## Article 3

Le présent arrêté prendra effet à la date du **lundi 17 juin 2024**.

## Article 4

Les infractions aux dispositions du présent règlement seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

## Article 5

Le présent arrêté sera affiché. Ampliation sera remise, chacun pour exécution en ce qui le concerne, à :

- STPI SAS, rue des mineurs, BP 21, 70250 RONCHAMP  
[stpi70@stpi-sge.fr](mailto:stpi70@stpi-sge.fr)
- [dechets@grandbelfort.fr](mailto:dechets@grandbelfort.fr) et [pdarocha@grandbelfort.fr](mailto:pdarocha@grandbelfort.fr)
- Communauté d'Agglomération Belfortaine, place d'Armes, 90020 Belfort cedex
- D. D. T., place de la Révolution française, BP 605, 90020 Belfort cedex
- Conseil Départemental du Territoire de Belfort
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
- Service Départemental d'Incendie et de Secours, 4 rue Romain Rolland, Belfort
- Caserne Belfort Sud
- Services techniques de la commune de Danjoutin

DANJOUTIN, le 14 juin 2024  
Po, Le Maire,  
Signée, Martine PAULUZZI,  
1<sup>ère</sup> Adjointe

POUR EXTRAIT CONFORME  
Martine PAULUZZI, 1<sup>ère</sup> Adjointe



**Notifié et affiché le 14/06/2024**